



BRADERIE DE LILLE 2025 – FICHE PRATIQUE

BARS – RESTAURANTS – ÉPICERIES ET ERP ASSIMILÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE

Manifestation du 5 au 7 JUL. 2025

Annexe (s)

Lestage obligatoire

Pas d'installation en chaussée

Floriane Gabriels le

Directrice Générale Adjointe

VCAP

nuit du vendredi 5 au samedi 6 septembre 2025

<i>Piétonisation</i>	<i>Horaires</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Vente d'alcool</i>	<i>Épiceries</i>	<i>Diffusion de musique</i>	<i>Règlement sanitaire</i>
Sur secteurs autorisés par arrêtés et rues bradées	Autorisation d'ouverture des restaurants et débits de boissons jusque 03h00 (hors épiceries)	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait des terrasses à 03h00 - Installations des terrasses sur autorisations préalablement données (permanentes ou estivales) - Tonnelles et mobiliers de type « braderie » toléré pour la manifestation 	<p style="text-align: center;">Selon licence -----</p> <p style="text-align: center;">Vente d'alcool à emporter interdite dans tout type de contenant</p> <p style="text-align: center;">Vente de tout type de boissons en verre interdite</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">Pompes à bière et prémix non autorisés</p>	Fermeture des épiceries à 01h00	<p style="text-align: center;">Niveau sonore limité selon la réglementation en vigueur</p> <p style="text-align: center;">Portes fermées à 03h00</p> <p style="text-align: center;">Diffusion de musique selon EINS de chaque établissement</p>	<p style="text-align: center;">Aucune présence de bouteille de gaz ou barbecue sur la voie publique</p> <p style="text-align: center;">Vente ambulante interdite</p>

nuit du samedi 6 au dimanche 7 septembre 2025

<i>Piétonisation</i>	<i>Horaires</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Vente d'alcool</i>	<i>Épiceries</i>	<i>Diffusion de musique</i>	<i>Règlement sanitaire</i>
Sur secteurs autorisés par arrêtés et rues bradées	Autorisation d'ouverture des restaurants et débits de boissons jusque 05h00 (hors épiceries)	<ul style="list-style-type: none"> - Retrait des terrasses à 05h00 - Pas d'extension des terrasses sauf autorisations préalablement données* - Extension de terrasses uniquement en accolée, pas d'extension en déportée (sur instruction de dossier) - Tonnelles et mobiliers de type « braderie » toléré pour la manifestation 	<p style="text-align: center;">Vente d'alcool à emporter interdite dans tout type de contenant</p> <p style="text-align: center;">Vente de tout type de boissons en verre interdite</p> <p style="text-align: center;">Pompes à bière et prémix autorisées</p> <ul style="list-style-type: none"> - le samedi de 08h00 à 22h00 - et le dimanche de 09h00 à 18h00 	Fermeture des épiceries à 01h00	<p style="text-align: center;">Portes fermées à 05h00</p> <p style="text-align: center;">Diffusion de musique interdite depuis les fenêtres de l'établissement</p> <p style="text-align: center;">Diffusion de musique en extérieur sur déclaration préalable** (niveau sonore selon textes en vigueur)</p>	<p style="text-align: center;">Aucune présence de bouteille de gaz ou barbecue sur la voie publique</p> <p style="text-align: center;">Vente ambulante interdite</p>

* Autorisation demandée par le formulaire CERFA d'installation ou d'extension de terrasse ou d'étalage

** Formulaire de déclaration de diffusion de musique amplifiée ci-joint



BRADERIE DE LILLE 2025 – FICHE PRATIQUE
BARS – RESTAURANTS – ÉPICERIES ET ERP ASSIMILÉS
HORS PÉRIMÈTRE DE LA BRADERIE

Manifestation :
Annexe 137 **JUIL. 2025**
Lestage obligatoire
Pas d'installation en chaussée
Floriane Gabriels
Directrice Générale Adjointe
VCA
Ville de Lille

nuits du vendredi 5 au samedi 6 septembre 2025

<i>Piétonisation</i>	<i>Horaires</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Vente d'alcool</i>	<i>Épiceries</i>	<i>Diffusion de musique</i>	<i>Règlement sanitaire</i>
Non concerné	Autorisation d'ouverture des restaurants et débits de boissons jusque 03h00	<ul style="list-style-type: none">- Retrait des terrasses à minuit- Installations des terrasses sur autorisations préalablement données (permanentes ou estivales)- Tonnelles et autres mobiliers de type « braderie » interdits	Selon licence ---- Pompes à bière et prémix non autorisés	Fermeture des épiceries à 01h00	Portes ouvertes jusque minuit Pas de diffusion de musique en extérieur	Aucune présence de bouteille de gaz ou barbecue sur la voie publique Vente ambulante interdite

nuits du samedi 6 au dimanche 7 septembre 2025

<i>Piétonisation</i>	<i>Horaires</i>	<i>Terrasse</i>	<i>Vente d'alcool</i>	<i>Épiceries</i>	<i>Diffusion de musique</i>	<i>Règlement sanitaire</i>
Non concerné	Autorisation d'ouverture des restaurants et débits de boissons jusque 05h00 (hors épiceries)	<ul style="list-style-type: none">- Retrait des terrasses à minuit- Installations des terrasses sur autorisations préalablement données (permanentes ou estivales)- Tonnelles et autres mobiliers de type « braderie » interdits	Selon licence ---- Pompes à bière et prémix non autorisés	Fermeture des épiceries à 01h00	Portes ouvertes jusque minuit Pas de diffusion de musique en extérieur	Aucune présence de bouteille de gaz ou barbecue sur la voie publique Vente ambulante interdite